

DEPARTEMENT  
DU  
VAL DE MARNE

## COMMUNE DE BRY-SUR-MARNE

ARONDISSEMENT  
DE NOGENT

EXTRAIT  
du

### Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt et un, le lundi 12 avril, à 20h00, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le mardi 6 avril 2021, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Charles ASLANGUL, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 25

#### Étaient Présents :

M. Charles ASLANGUL, Maire  
Monsieur Rodolphe CAMBRESY, Madame Véronique CHEVILLARD,  
Monsieur Bruno POIGNANT, Madame Sylvie ROBY, Monsieur Christophe  
ARZANO, Madame Béatrice MAZZOCCHI, Monsieur Olivier ZANINETTI,  
Madame Virginie PRADAL, Monsieur Pierre LECLERC, Adjoints au Maire.  
Monsieur Jean-Antoine GALLEGO, Madame Nicole BROCARD,  
Monsieur Didier SALAÛN, Madame Valérie RODD, Monsieur Laurent  
TUIL, Madame Chrystel DERAY, Madame Sandra CARVALHO, Monsieur  
Didier KHOURY, Monsieur Julien PARFOND, Monsieur Stefano TEILLET,  
Monsieur Serge GODARD, Madame Isabelle DUJARDIN, Madame  
Laure MARCOCCIA-WARIN, Madame Sandrine LALANNE, Monsieur  
Robin ONGHENA, Conseillers municipaux.

#### Ont donné pouvoir :

M. Etienne RENAULT à M. Bruno POIGNANT.  
Mme Armelle CASSE à M. Charles ASLANGUL.  
Mme Sandrine VILLEMIN à Mme Virginie PRADAL.  
Mme Anne-Sophie DUGUAY à M. Rodolphe CAMBRESY.  
M. Thierry BRAYARD à Mme Laure MARCOCCIA-WARIN.  
M. Vincent PINEL à M. Serge GODARD.

#### Absents excusés :

#### Absents :

Mme SAADI Rosa, Mme BASTIEN-COTARD Karine.

**Secrétaire de séance :** Jean-Antoine GALLEGO

2021DELIB0038 - APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE DEUX PROGRAMMES  
MULTIMÉDIA ENTRE LE MUSÉE DE L'ARMÉE ET LA VILLE DE BRY-SUR-MARNE - AUTORISATION DONNÉE  
AU MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION

## DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2121-29,  
Vu l'avis de la commission Culture du 31 mars 2021,

Considérant que le musée Adrien Mentienne va présenter une exposition sur la bataille de  
Champigny,

Considérant que le musée Adrien Mentienne souhaite diffuser dans ce cadre deux  
programmes multimédia sur le fonctionnement du fusil français Chassepot et du fusil  
allemand Dreyse produits par le musée de l'Armée,

Considérant que le musée de l'Armée accepte de mettre à notre disposition ces deux  
programmes multimédia au prix de 300 euros HT (360 euros TTC) et sous réserve que nous  
respectons les conditions d'utilisation et de mise à disposition qui sont précisées dans la  
convention ci-jointe,

Considérant l'intérêt de diffuser ces deux programmes afin d'enrichir le contenu de  
l'exposition,

Après en avoir délibéré, et par 31 voix pour

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : APPROUVE la convention de mise à disposition de deux programmes multimédia  
entre le musée de l'armée et la Ville de Bry-sur-Marne.

**ARTICLE 2** : AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention dès que la présente  
délibération sera exécutoire.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Melun  
dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

Publiée le : 14 avril 2021

Pour copie conforme,  
Le Registre dûment signé,  
Charles ASLANGUL,

Maire de Bry-Sur-Marne

